enterr de cath. tardive

lan mil sept cens vingt quatre et le troisieme juillet nous avons enterré dans le cimetiere de cette parroisse catherine tardive veuve de christophle ricard agée denviron quarante année incommodée dun oeil et dune jambe, morte dune bruslure par un cas fortuit tournant la broche a la campagne, mr stalle prestre desservant le cartier du pradet luy donna labsolution, ne pouvant plus parler, mr gaspard gaudy, joseph lavandier tesmoins soussignés ont assuré lavoir entendue demander pardon, et misericorde au seigneur, peu de temps avant sa mort, elle donna a mr gaudy sa bague pour nostre dame de la parroisse de st louis ainsi ont declaré, et signes

Gaudy Joseph L Lavandier Lion prestre

enterr de rose maussane

lan mil sept cens vingt quatre et lonsieme iour du mois de iuillet sur les six heures du matin est morte rose maussane veuve de iosephs ardison et a eté enterrée le meme iour environ sur les neuf heures du soir agée la dite maussane denviron quarante ans et ayant receu seulement le sacrement de lextremeonction non les autres nayant pas eté en etat de les recevoir

A. marin Reynoird chne vic

bapt deufrosine charlot

lan mil sept cens vingt ~~que~~ quatre et le dousieme iour du mois de iuillet en presence des temoins soussignes ~~euph~~ eufrosine charlot fille naturelle et legitime de iosephs du lieu de signe et de francoise tarrine a eté baptisée etant née le meme iour le parrain a eté jean castheil du lieu de besse la marraine marianne vitone le pere present na sceu ecrire aussi bien que le parrain et la marraine de ce enquis

84

A. marin Reynoird chne vic

enterr delisabeth ieanne

lan mil sept cens vingt quatre et le quatorsieme iour du mois de iuillet elisabeth ieanne fille de francois et de rose rigoarde a eté ensevelie dans le cimetiere de cette parroisse etant morte le iour dauparavant agée denviron deux ans

A. marin Reynoird chne vic

bapt dantoine escarel

lan mil sept cens vingt quatre et le vingtsisieme iour du mois de iuillet en presence des temoins soussignes antoine escarel fils naturel et legitime de nicolas soldat de marine et de therese rouinne a eté baptisé etant né le meme iour le parrain a eté antoine laure aussi soldat de marine la marraine victoire gueille le pere present na sceu ecrire aussi bien que le parrain et la marraine de ce enquis

L. Reuest Reynoird chne vic

enterr de barth chaudevin

lan mil sept cens vingt quatre et le vingtsisieme iour du mois de iuillet en presence des temoins soussignes barthelemi chaudevin fils dhonnoré et de catherine roubaude a eté enseveli dans le cimetiere